

Réf: Dossier 361283

Avis de constitution

SOCIETE « ANGELI PHARMA »

Siège Abidjan - Cocody – Angré Arcades 1, à 300m
du Lycée Moderne Angré, Lot 32, Ilot 4

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/11/2024, et enregistrés au CEPICI le 08/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANGELI PHARMA »

Objet :

- Agence de représentation et de promotion de médicaments pharmaceutiques à usage humain
- Importation et la commercialisation en gros de matériel médico-chirurgical
- Toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou immobilières

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan - Cocody – Angré Arcades 1, à 300m

du Lycée Moderne Angré, Lot 32, Ilot 4

Dirigeant(s) Mlle KODJO BOUZOUA MICHELE GEORGETTE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-11889 du 19/11/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°71069/GTCA/RC/2024 du 19/11/2024

